

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-joint le bulletin de préinscription à la formation des dirigeants bénévoles associatifs organisée par le Conseil départemental.

PUBLIC :

Cette formation s'adresse aux dirigeants bénévoles (président, trésorier, secrétaire ou leur représentant...) des petites associations c'est-à-dire composée uniquement de bénévoles ou de 1 ou 2 salarié(s).

Les personnes qui souhaitent s'inscrire s'engagent à participer aux trois journées de formation (généralement une journée par semaine).

COMMENT S'INSCRIRE :

Retourner au service de la vie associative le **bulletin de préinscription** ci-joint accompagné des pièces suivantes :

- **Extrait du J.O. ou bien récépissé de création de la Préfecture**
- **Liste des membres du Bureau**

A réception du bulletin, le service de la vie associative contactera téléphoniquement ou par mail les personnes intéressées pour leur proposer des dates de formation.

COÛT :

Le Conseil départemental prend à sa charge le coût de la formation. Elle est donc gratuite pour les associations.